

PROCEDURE 2018

TEST D'ENTREE EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

IMPORTANT- Les dossiers d'inscription aux tests sont à envoyer avec le dossier complet de demande d'admission en section sportive AVANT LE 3 AVRIL 2018.

Section sportive scolaire	Date et lieu du test	Retour du dossier
ATHLETISME Mixte : SSS/ Pôle Espoirs	Le jeudi 12 avril 2018 à 13H30 à la piste d'Athlétisme du Lycée La Colinière- NANTES	Dossier à envoyer au secrétariat élèves du Lycée La Colinière NANTES
FOOTBALL Féminin : SSS	Le mercredi 16 mai 2018 à 14h00 aux terrains de Football du stade j. Jacques AUDUBON - 44300 Nantes	Dossier à envoyer au secrétariat élèves du Lycée La Colinière NANTES
JUDO Mixte : SSS/ Pôle Espoirs	Le mercredi 18 avril 2018 à 9H00 au Dojo du Croissant - rue du Croissant 44300 Nantes	Dossier à renvoyer à la ligue de JUDO des pays de la Loire - ANGERS
RUGBY Masculin : SSS/ CREF	Le mercredi 25 Avril 2018 à 9H00 au Lycée La Colinière- NANTES	Dossier à envoyer à la ligue de Rugby des Pays de la Loire à Nantes
BMX : SEF/ FFC	Le mercredi 18 avril 2018 à 14H00 à Carquefou BMX Club. Piste de la Picaudière ; rue Victor Hugo- 44470 CARQUEFOU	Dossier complet à envoyer au secrétariat élèves du Lycée La Colinière NANTES.
ESCRIME Mixte : CREF	Le samedi 21 avril 2018, à 14H00 au complexe sportif du Petit-Port à Nantes (salle d'escrime)	Dossier complet à envoyer au secrétariat élèves du lycée La Colinière Nantes.

Mise à jour le 12/01/2018

Erwan GARDIC

Proviseur adjoint- Lycée La Colinière Nantes

LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Le Lycée « La Colinière » accueille quatre sections sportives scolaires, agréées par l'Education Nationale : SSS athlétisme, SSS judo, SSS rugby masculin, SSS football féminin et deux SEF (la Section Fédérale BMX et le CREF FED ESCRIME). Selon leur niveau, les élèves peuvent intégrer les Pôles Espoirs d'Athlétisme et Judo. La responsabilité du suivi pédagogique de ces sections incombe aux professeurs d'EPS du Lycée. L'encadrement technique est assuré par des entraîneurs Diplômé d'Etat désignés par les instances sportives fédérales.

- **Objectifs :**

- Permettre à des élèves de mener de front une pratique sportive de bon niveau ou de haut niveau et des études secondaires exigeantes dans la perspective du Post- BAC.
- Insérer la réussite sportive dans la vie lycéenne de ces élèves pour favoriser leur épanouissement.
- Valoriser et développer les valeurs humaines, éducatives et formatrices, du sport.

- **Organisation :**

Les élèves inscrits en section sportive scolaire suivent une scolarité normale avec deux restrictions :

- Ils ne peuvent en aucun cas suivre les cours d'une option facultative en sus ;
- Les élèves de seconde ne suivent les cours que d'un seul enseignement d'exploration, au lieu de deux, celui de sciences économiques et sociales.

Les emplois du temps sont aménagés pour que les élèves puissent suivre trois à quatre entraînements sportifs dans la semaine.

Ils sont obligatoirement adhérents à l'Association Sportive du Lycée, licenciés à l'UNSS, et représentent le Lycée lors de compétitions sportives scolaires.

Entraîneurs sportifs, conseillers principaux d'éducation, professeurs d'EPS et professeurs principaux sont en relation constante pour le suivi des élèves. Une fatigue physique ou une baisse de résultats scolaires peut entraîner une diminution ou un aménagement du temps d'entraînement sportif en concertation avec les cadres sportifs.

Un règlement spécifique s'impose aux élèves inscrits dans les sections sportives scolaires. L'inscription vaut acceptation de ce règlement avec signature des parents et de l'élève.

- **Admission :**

L'admission en section sportive scolaire est prononcée par le Proviseur du Lycée après avis d'une commission d'étude des dossiers de candidatures. Ces dossiers comprennent des renseignements scolaires et des renseignements sportifs. Le candidat doit avoir participé aux tests d'évaluation physique et technique organisés par les instances sportives.

Les démarches à faire pour la demande d'admission sont présentées sur le site web e-lyco du lycée à partir du mois de février de chaque année.

L'admission est conditionnée par la décision d'orientation dont l'élève fait l'objet dans son établissement d'origine et la présentation du certificat médical spécifique.

Renseignements sur le contenu sportif et technique :

Les ligues régionales d'athlétisme, de judo ou de rugby, le district de Loire-Atlantique de football, Comité Régional BMX- FFCyclisme, Ligue PDL d'Escrime.

Renseignements sur l'organisation des sections sportives au Lycée :

Les professeurs d'E.P.S. du Lycée,
Monsieur Erwan GARDIC, Proviseur adjoint.
Erwan.Gardic@ac-nantes.fr

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DEMANDEE : _____

CANDIDAT

NOM et prénom : _____

Date de naissance, sexe : _____

Scolarité de l'année en cours (classe et établissement) : _____

Scolarité envisagée a l'entrée en section sportive : _____

Régime souhaite :

- Externe
- Demi-pensionnaire
- Interne (Il est exigé d'avoir un correspondant majeur, domicilié à Nantes)

RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal 1 :

Nom, prénom : _____

Adresse postale : _____

CP ville : _____

Adresse électronique : _____

Numéros de téléphone : _____

Responsable légal 2 :

Nom, prénom : _____

Adresse postale : _____

CP ville : _____

Adresse électronique : _____

Numéros de téléphone : _____

Je soussigné, demande l'admission de mon fils, ma fille, en Section Sportive Scolaire au Lycée La Colinière.

A

Le

Signature Responsable 1

Signature Responsable 2

Avis du chef d'établissement actuel sur la poursuite d'études en Section Sportive Scolaire :

Avis du chef d'établissement sur l'orientation post-3^{ème} en l'état actuel des résultats et avis du conseil de classe du second trimestre :

Avis du Professeur d'Education Physique et Sports sur la poursuite d'études en Lycée au sein d'une section sportive scolaire.

A

Le

Signature du Chef d'établissement

Cachet de l'établissement

Pièces constituant le dossier

- Dossier renseigné et signé
- Règlement Intérieur des sections sportives scolaires du Lycée signé
- Copies des bulletins scolaires de l'année de 4^{ème}.
- Copies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année en cours
- Lettre de motivation rédigée par le candidat
- 1 timbre prioritaire 20g

Section sportive scolaire : **FOOTBALL FEMININ**

Convocation : **le mercredi 16 mai 2018**, aux terrains de Football du stage J. Jacques Audubon – 44300 Nantes

La demande d'inscription en section sportive Football est à joindre obligatoirement à cette inscription aux tests.

Dossier complet : à renvoyer au secrétariat élèves du Lycée La Colinière, avant le **MARDI 3 AVRIL 2018**

(Il ne vous sera pas envoyé de convocation sauf rectificatif. Veuillez consulter le site du lycée ou celui de la ligue)

Le renvoi de la fiche d'inscription aux tests sportifs spécifiques vaut convocation aux tests.



Section sportive scolaire : **FOOTBALL Féminin, le mercredi 16 mai 2018 à 14h00**
aux terrains de Football du Stade J.J Audubon – 44300 Nantes

NOM _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____

Taille : _____ Poids : _____

Autres sports pratiqués éventuellement : _____

Club sportif d'appartenance : _____

Meilleur niveau sportif et /ou de compétition atteint :

- Fédéral : _____

- Scolaire : _____

Participera aux tests d'évaluation des capacités physique et techniques organisés en vue de l'admission au lycée la Colinière en Section Sportive Scolaire

Le renvoi de la fiche d'inscription aux tests sportifs spécifiques vaut convocation aux tests.

A : _____ , le : _____

Signatures des responsables légaux

Numéros de téléphone auxquels joindre les responsables en cas de nécessité :

Synthèse des évaluations physiques et techniques : (cadre réservé aux évaluateurs) :

Nom de l'évaluateur et signature :

**SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES DU LYCEE LA COLINIÈRE
REGLEMENT INTERIEUR SPECIFIQUE**

- L'inscription en Section Sportive Scolaire est l'aboutissement d'une démarche volontaire et motivée de l'élève et de sa famille. Elle est valable pour une année scolaire et est reconductible tout au long de la scolarité de l'élève au Lycée sauf désaccord :
 - de la Ligue, du Comité ou du District en cas de difficultés sportives,
 - du Lycée en cas de difficultés scolaires.
- Le fonctionnement de la Section Sportive Scolaire est régi par les textes en vigueur et par une convention spécifique. Les responsables légaux des élèves inscrits peuvent prendre connaissance de ces textes.
- Les élèves des classes de seconde inscrits en Section Sportive Scolaire ne suivent qu'un seul enseignement d'exploration qui est obligatoirement celui d'économie. Les élèves inscrits en Section Sportive Scolaire ne peuvent suivre aucune option facultative en sus.
- L'élève inscrit en Section Sportive Scolaire suit l'intégralité des entraînements fédéraux. En cas d'incapacité physique ponctuelle, de fatigue ou de difficultés scolaires, sur décision de l'entraîneur sportif ou du professeur principal de la classe, l'élève se rend en étude en lieu et place d'entraînement.
- Tout élève inscrit en Section Sportive Scolaire doit adhérer à l'Association Sportive du Lycée et se licencier à l'UNSS.
- En cas de démission de la Section Sportive Scolaire en cours d'année scolaire, l'élève est présent en étude au Lycée sur les temps d'entraînement, jusqu'à la fin du trimestre en cours. S'il n'est pas élève du secteur, sa ré-inscription au Lycée La Colinière pour l'année suivante ne sera pas garantie.
- L'élève inscrit en Section Sportive Scolaire se conforme au suivi médical réglementaire.
- L'élève est autonome, sur ses trajets entre le Lycée et le lieu d'entraînement (aller et retour pour les internes). Un comportement correct et responsable est attendu à l'occasion de ces déplacements.
- En cas de manquement aux règles de comportement correct attendu de l'élève, dans le cadre des activités sportives, les éventuelles décisions disciplinaires sont prises en concertation entre le Lycée La Colinière et la Ligue sportive.
- L'inscription en Section Sportive Scolaire au Lycée La Colinière vaut acceptation de ce règlement intérieur spécifique.

Partie à découper et à retourner au Lycée

Je soussigné,

*responsable de l'élève
scolarisé au Lycée La Colinière en Section Sportive Scolaire,*

déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur Spécifique des Sections Sportives Scolaires du Lycée.

A, le

Signature des responsables légaux :

Signature de l'élève :

FICHE MEDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITE EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

A joindre sous pli confidentiel à l'intention du médecin de l'Education Nationale

Nom : Prénom : Date de naissance : Domicile : Etablissement scolaire :	Discipline pratiquée : Nombre d'heures : Surclassement : oui non Double surclassement : oui non
Antécédents médicaux : Antécédents chirurgicaux : Antécédents familiaux :	Traitement en cours : Autre discipline pratiquée :
Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale :	
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché, debout) :	
Examen pulmonaire :	
ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription) :	

Evaluation de croissance et de la maturation :

- Examen morpho-statique et anthropométrique :
- Maturation pubertaire (critère de Tanner) :

Plis cutanés :

Examen de l'appareil locomoteur :

Examen podologique :

Examen dentaire :

Examen neurologique (latéralité, tonus...) :

Dépistage des troubles visuels :

Dépistage des troubles auditifs :

Autres (abdomen, etc...) :

Bilan des vaccinations :

Conseils diététiques (si besoin) :

Bandelette urinaire (glucose, proteines...) :